

Basaplant Starter 13-36-13

Référence : FDS_678_N

Version: 2015-01

Edition révisée n° 1

Date de révision: 07/05/2015

Remplace les éditions précédentes

SECTION 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Basaplant Starter 13-36-13

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
49 Avenue Georges Pompidou
92593 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Téléphone : 09 82 55 28 56

Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

Autres informations : Conformément aux Directives CE ou aux lois nationales respectives, ce produit n'a pas besoin d'être classé ni étiqueté.

Information supplémentaire : EUH 210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Conformément à notre expérience et aux informations qui nous ont été fournies, le produit n'a aucun effet nocif s'il est utilisé et manipulé selon les indications données.

Basaplant Starter 13-36-13Référence : FDS_678_N
Version: 2015-01Edition révisée n° 1
Date de révision: 07/05/2015
Remplace les éditions précédentes**SECTION 3. Composition/ informations sur les composants****3.2 Mélanges****Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Nitrate de potassium	7757-79-1 231-818-8 01-2119488224- 35-0017	O-Comburant; R 8	Ox. Sol. 2; H272	>= 20 - <= 30

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4. Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- En cas d'inhalation : Repos, air frais, secours médical. En cas de risque de perte de conscience, installer et transporter la victime en position latérale stable. Le cas échéant, pratiquer la respiration artificielle.
- En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau, secours médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

Basaplant Starter 13-36-13

Référence : FDS_678_N
Version: 2015-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 07/05/2015
Remplace les éditions précédentes

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie à proximité: eau, eau pulvérisée, extincteur à sec.

Moyens d'extinction inappropriés : Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Sable. poudre ABC.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Décomposition possible au-dessus de 130 °C. Produits de décomposition thermique : Monoxyde d'azote, dioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac, chlorure, acide chlorhydrique.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune donnée disponible

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter les résidus à l'égout. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Le produit n'est pas combustible. Il peut abaisser la température d'auto-inflammation de substances combustibles.

Basaplant Starter 13-36-13

Référence : FDS_678_N

Version: 2015-01

Edition révisée n° 1

Date de révision: 07/05/2015

Remplace les éditions précédentes

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Protéger de la chaleur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter une exposition directe au soleil. Tenir à l'écart des matières combustibles. Protéger de toute contamination. Protéger de l'humidité (le produit est hygroscopique, possibilité de prise en masse ou désagrégation).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

DNEL

Nitrate de potassium

: Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: effet systémique
Valeur: 36,7 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: effet systémique
Durée d'exposition: 1 Jour
Valeur: 20,8 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: effet systémique
Durée d'exposition: 1 Jour
Valeur: 12,5 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: effet systémique
Durée d'exposition: 1 Jour
Valeur: 12,5 mg/kg

PNEC

Nitrate de potassium

: Eau douce Valeur: 0,45 mg/l

Eau de mer Valeur: 0,045 mg/l

Valeur Limite Plafond, Valeur: 4,5 mg/l

Basaplant Starter 13-36-13

Référence : FDS_678_N
Version: 2015-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 07/05/2015
Remplace les éditions précédentes

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière.

Mesures d'hygiène : Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Cristallisé
Couleur	: Variable en fonction de la coloration
Odeur	: pratiquement inodore
pH	: Env. 5 - Concentration: 100,00 g/l, 20 °C
Masse volumique apparente	Env. 1.200 kg/m ³
Hydrosolubilité	: En grande partie soluble
Décomposition thermique	: Env. 130 °C - Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Propriétés comburantes	: Manual of tests and criteria. Test O.1 (United Nations Recommendations on the Transport of Dangerous Goods).

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Autres informations: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Température 130°C

Basaplant Starter 13-36-13

Référence : FDS_678_N
Version: 2015-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 07/05/2015
Remplace les éditions précédentes

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Substances avec une réaction acide. Substances réactives alcalines. Composés organiques. Poudres métalliques. Ne pas mélanger avec des substances inflammables, susceptibles d'être oxydées. Risque d'explosion si chauffe en ambiance confinée.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Oxydes d'azote, ammoniac.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 2.000 mg/kg, rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée : lapin, Résultat: non irritant, OCDE Ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : lapin, Résultat: non irritant, OCDE Ligne directrice 405

Autres informations : Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

Composants:

Nitrate de potassium :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 2.000 mg/kg, rat

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: > 0,527 mg/l, rat

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 5.000 mg/kg, rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée : lapin, Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : lapin, Résultat: Pas d'irritation des yeux

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : rat, 1 Jour, NOAEL: >= 1.500 mg/kg

SECTION 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour le poisson : CL50: 1.378 mg/l, 96 h, guppies, Essai en statique

Basaplant Starter 13-36-13

Référence : FDS_678_N

Version: 2015-01

Edition révisée n° 1

Date de révision: 07/05/2015

Remplace les éditions précédentes

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : CE50: 490 mg/l, 48 h, Daphnie, Essai en statique

Évaluation Eco toxicologique

Données Toxicologiques sur les Sols : On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

Composants:

Nitrate de potassium :

Toxicité pour le poisson : CL50: > 100 mg/l, 96 h, espèces variées

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : CE50: 490 mg/l, 48 h, Daphnia magna

Toxicité pour les algues : CL50: >= 1.700 mg/l, 10 Jours

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Nitrate de potassium :

Biodégradabilité : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Ne s'accumule pas dans les organismes.

Composants:

Nitrate de potassium :

Bioaccumulation : Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Légèrement mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Information écologique supplémentaire, Les données éco toxicologiques suivantes se réfèrent au nitrate de potassium

Basaplant Starter 13-36-13

Référence : FDS_678_N
Version: 2015-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 07/05/2015
Remplace les éditions précédentes

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout.
- Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.4 Groupe d'emballage	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun	Non polluant marin	Aucun
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune précaution particulière (produit non classé au transport).		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non concerné		

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Basaplant Starter 13-36-13

Référence : FDS_678_N

Version: 2015-01

Edition révisée n° 1

Date de révision: 07/05/2015

Remplace les éditions précédentes

Rubrique ICPE

: 4706

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

SECTION 16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées dans la section 3

R 8

Favorise l'inflammation des matières combustibles.

Texte complet des Phrases H mentionnées dans la section 3.

H272

Peut aggraver un incendie; comburant.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.